

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Arrêté du 20 mai 2026 portant création de la spécialité « Facture d'instruments à vent » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance

NOR : MENE2608840A

Le ministre de l'éducation nationale et la ministre des outre-mer,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 337-1 à D. 337-25-1 ;

Vu l'arrêté du 29 juin 2007 fixant la liste des certificats d'aptitude professionnelle dénommés « métiers d'art » ;

Vu l'arrêté du 23 juin 2014 modifié relatif à l'obtention de dispenses d'unités aux examens du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles ;

Vu l'arrêté du 10 mai 2017 modifié fixant les conditions dans lesquelles les candidats ajournés aux examens du brevet d'études professionnelles et du certificat d'aptitude professionnelle peuvent conserver des notes qu'ils ont obtenues ;

Vu l'arrêté du 21 novembre 2018 modifié relatif à l'organisation et aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au certificat d'aptitude professionnelle ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2019 modifié portant application des nouvelles organisations d'enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel et au certificat d'aptitude professionnelle ;

Vu l'arrêté du 30 août 2019 modifié fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général ;

Vu l'arrêté du 30 août 2019 portant création d'une unité facultative de mobilité et de l'attestation Mobilité Pro dans le diplôme du certificat d'aptitude professionnelle ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2019 définissant les modalités d'évaluation du chef-d'œuvre prévue à l'examen du certificat d'aptitude professionnelle par l'article D. 337-3-1 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2020 modifié fixant les conditions d'habilitation à mettre en œuvre le contrôle en cours de formation en vue de la délivrance du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, de la mention complémentaire, du brevet des métiers d'art et du brevet de technicien supérieur ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2023 modifié fixant les groupements de mathématiques pour les spécialités de certificat d'aptitude professionnelle ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation en date du 26 mars 2026 ;

Vu l'avis conforme de la commission professionnelle consultative « Arts, spectacles et médias » en date du 9 avril 2026,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Il est créé la spécialité « Facture d'instruments à vent » de certificat d'aptitude professionnelle, dont la définition et les conditions de délivrance sont fixées par le présent arrêté.

La présentation synthétique du référentiel du diplôme est définie en annexe I du présent arrêté.

Art. 2. – Le référentiel des activités professionnelles est défini en annexe II, et le référentiel de compétences est défini en annexe III. Un lexique est défini en annexe III *bis* du présent arrêté.

Art. 3. – Le référentiel d'évaluation est fixé en annexe IV du présent arrêté qui comprend les parties IV *a* relative aux unités constitutives du diplôme, IV *b* relative au règlement d'examen et IV *c* relative à la définition des épreuves sous la forme ponctuelle et sous la forme du contrôle en cours de formation.

Art. 4. – Les horaires applicables sous statut scolaire sont fixés par le tableau annexé à l'arrêté du 21 novembre 2018 modifié susvisé.

La préparation à la spécialité « Facture d'instruments à vent » de certificat d'aptitude professionnelle comporte une période de formation en milieu professionnel de 12 semaines. Les modalités, l'organisation et les objectifs de cette formation sont définis en annexe V du présent arrêté.

Art. 5. – Le tableau figurant à l'annexe II de l'arrêté du 19 avril 2019 modifié susvisé est ainsi modifié :

a) Après les mots : « ASSISTANT TECHNIQUE EN INSTRUMENTS DE MUSIQUE - option instruments à vent », sont ajoutés les mots : « (dernière session 2027 – session supplémentaire 2028) » ;

b) Après la ligne relative au certificat d'aptitude professionnelle « FABRICATION INDUSTRIELLE DES CÉRAMIQUES (dernière sessions 2024-session supplémentaire 2025) », il est inséré la ligne suivante :

«

FACTURE D'INSTRUMENTS A VENT (première session 2028)	Arrêté du 20/05/26	12
---	--------------------	----

».

Art. 6. – Tout candidat sous statut scolaire ou d'apprenti passe l'ensemble des épreuves au cours de la même session, sauf s'il bénéficie de dispenses d'épreuves, de conservation de notes ou s'il est autorisé à répartir ses épreuves sur plusieurs sessions.

Tout candidat sous un autre statut, ou sous statut scolaire ou d'apprenti s'il a obtenu une dérogation individuelle, peut demander à passer l'ensemble de ses épreuves au cours de la même session ou à les répartir sur plusieurs sessions, conformément aux dispositions des articles D. 337-9 et D. 337-10 du code de l'éducation. Il précise son choix au moment de son inscription. Dans le cas où il demande à répartir les épreuves sur plusieurs sessions, il précise les épreuves qu'il souhaite présenter à la session pour laquelle il s'inscrit.

Lors de leur inscription, les candidats précisent également la ou les épreuves facultatives auxquelles ils souhaitent se présenter.

La spécialité « Facture d'instruments à vent » de certificat d'aptitude professionnelle est délivrée aux candidats ayant passé avec succès l'examen défini par le présent arrêté, conformément aux dispositions des articles D. 337-5 à D. 337-20 du code de l'éducation.

Art. 7. – Le tableau figurant en annexe de l'arrêté du 23 novembre 2023 susvisé est ainsi modifié :

a) A la ligne relative au certificat d'aptitude professionnelle « Assistant technique en instrument de musiques option Instruments à vent », il est inséré, dans la colonne intitulée « Année de la dernière session d'examen », la mention suivante : « 2028 » ;

b) Après la ligne relative au certificat d'aptitude professionnelle « Fabrication industrielle des céramiques », il est inséré la ligne suivante :

«

Facture d'instruments à vent	20/05/26	2028		1
------------------------------	----------	------	--	---

».

Art. 8. – La première session d'examen de la spécialité « Facture d'instruments à vent » de certificat d'aptitude professionnelle organisée conformément aux dispositions du présent arrêté, aura lieu en 2028.

Art. 9. – La dernière session d'examen de la spécialité « assistant technique en instruments de musique option Instruments à vent » du certificat d'aptitude professionnelle organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 27 octobre 2004 modifié portant définition et fixant les conditions de délivrance du certificat d'aptitude professionnelle assistant technique en instruments de musique à quatre options : accordéon, guitare, instruments à vent et piano aura lieu en 2027.

Une session supplémentaire est prévue en 2028 pour les candidats ajournés lors des sessions antérieures.

A l'issue de cette session qui s'achève le 31 décembre 2028, l'arrêté précité est abrogé.

Art. 10. – Le présent arrêté est applicable dans les îles Wallis et Futuna, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie.

Art. 11. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 20 mai 2026.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation :
Le chef du service de l'instruction publique,
de l'action et de l'accompagnement pédagogiques,
P. DESBIOLLES

La ministre des outre-mer,
Pour la ministre et par délégation :
La directrice générale des outre-mer,
A.-G. BAUDOUIN

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

FACTURE D'INSTRUMENTS À VENT

Sommaire

ANNEXE I. – Présentation synthétique du référentiel du diplôme

ANNEXE II. – Référentiel des activités professionnelles

ANNEXE III. – Référentiel de compétences

Compétences

Savoirs associés

ANNEXE III *bis.* – Lexique

ANNEXE IV. – Référentiel d'évaluation

IV *a.* – Unités constitutives du diplôme

IV *b.* – Règlement d'examen

IV *c.* – Définition des épreuves

ANNEXE V. – Périodes de formation en milieu professionnel

ANNEXE I

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU RÉFÉRENTIEL DU DIPLÔME

Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) « Facture d'instruments à vent »

Activités	Blocs de compétences	Unités
A1 Accueil, conseil et communication en espace de vente	Bloc n° 1 Accueillir – Conseiller et communiquer en espace de vente	UP1 Accueil, conseil et communication en espace de vente
	– Accueillir, renseigner et conseiller le client. – Participer à l'organisation de l'espace de vente – Contribuer à la communication interne et externe	
A2 Etude et préparation de l'intervention	Bloc n° 2 Etudier et préparer l'intervention	UP2 Etude et préparation de l'intervention
	– Identifier les caractéristiques de l'instrument à vent. – Etablir le devis d'un entretien ou d'une réparation. – Planifier et organiser une intervention.	
A3 Réparation et entretien d'instruments à vent	Bloc n° 3 Réaliser la réparation et l'entretien d'instruments à vent	UP3 Réparation et entretien d'instruments à vent
	– Organiser son poste de travail. – Lire et utiliser un plan. – Démonter un instrument à vent et faire un diagnostic approfondi. – Réaliser les outils et les pièces de liaison. – Débrosser et assurer le bouchage de l'instrument. – Régler l'instrument.	
	Bloc n° 4 Français et Histoire-géographie-Enseignement moral et civique	Unité UG 1 Français et Histoire-géographie-enseignement moral et civique
	Français – Communiquer : écouter, dialoguer et s'exprimer – Reformuler, à l'écrit ou à l'oral, un message lu ou entendu – Evaluer sa production orale ou écrite en vue de l'améliorer – Lire, comprendre et présenter des textes documentaires ou fictionnels, des œuvres littéraires et artistiques – Rendre compte, à l'oral ou à l'écrit, d'une expérience en lien avec le métier Histoire-géographie-enseignement moral et civique – Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'approprier les notions, se repérer, contextualiser. – S'approprier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier, collaborer et échanger en histoire-géographie. – Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme (EMC). – Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement (EMC). – Mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République (HG-EMC)	
	Bloc n° 5 Mathématiques et physique-chimie	Unité UG 2 Mathématiques et physique-chimie
	– Rechercher, extraire et organiser l'information – Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité – Expérimenter, utiliser une simulation – Critiquer un résultat, argumenter : contrôler la vraisemblance d'une hypothèse, mener un raisonnement logique et établir une conclusion – Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit en utilisant des outils et un langage approprié.	
	Bloc n° 6 Education physique et sportive	Unité UG 3 Education physique et sportive
	– Développer sa motricité – S'organiser pour apprendre et s'entraîner – Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire : connaître les règles, les appliquer et les faire respecter – Construire durablement sa santé – Accéder au patrimoine culturel sportif et artistique	
	Bloc n° 7 Prévention-santé-environnement	Unité UG 4 Prévention-santé-environnement
	– Appliquer une méthode d'analyse d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne et d'une documentation	

Activités	Blocs de compétences	Unités
	- Mettre en relation un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, avec une mesure de prévention - Proposer une solution pour résoudre un problème lié à la santé, l'environnement ou la consommation et argumenter un choix - Communiquer à l'écrit et à l'oral avec une syntaxe claire et un vocabulaire technique adapté - Agir face à une situation d'urgence	
	Bloc n° 8 Langue vivante étrangère - L'épreuve de langue vivante étrangère a pour objectif de vérifier, au niveau A2 (utilisateur élémentaire de niveau intermédiaire) du CECRL (art. D. 312-16 du CE), les compétences du candidat à : - Comprendre la langue orale ; - Comprendre un document écrit ; - S'exprimer à l'écrit ; - S'exprimer à l'oral en continu ; - Interagir à l'oral dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle.	Unité UG 5 Langue vivante étrangère
	Bloc facultatif Arts appliqués et cultures artistiques Compétences d'investigation - Rechercher, identifier des ressources documentaires relatives à des problèmes de design et d'autres domaines de création ; - Classer et hiérarchiser différentes informations ; - Observer, comparer des réalisations dans un contexte défini ; - Repérer des caractéristiques communes dans différents domaines de création. Compétences d'expérimentation - Respecter les consignes et mettre en œuvre un cahier des charges simple relatif à une démarche de création design ; - Etablir des propositions cohérentes d'expérimentation et de réalisation en réponse à un problème posé ; - Réinvestir des notions repérées dans des références relatives aux différents domaines du design et des cultures artistiques. Compétences de réalisation - Opérer un choix raisonné parmi des propositions de création design ; - Consolider une proposition ; - Présenter graphiquement ou en volume une intention ; - Rendre compte à l'oral et/ou à l'écrit d'une démarche partielle de conception design.	Unité facultative Arts appliqués et cultures artistiques
	Bloc facultatif Mobilité - Comprendre et se faire comprendre dans un contexte professionnel étranger - Caractériser le contexte professionnel étranger - Réaliser partiellement une activité professionnelle, sous contrôle, dans un contexte professionnel étranger - Comparer des activités professionnelles similaires, réalisées ou observées, à l'étranger et en France - Se repérer dans un nouvel environnement - Identifier des caractéristiques culturelles du contexte d'accueil	Unité facultative Mobilité

ANNEXE II

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) « Facture d'instruments à vent »*1. Le contexte professionnel**1.1. Types d'entreprises*

Le ou la titulaire du CAP « Facture d'instruments à vent » peut exercer son activité dans différents types d'entreprises :

- **ateliers de réparation d'instruments à vent.** Ces entreprises se spécialisent dans la réparation et la restauration d'une large gamme d'instruments à vents :
 - **les bois** : la flûte traversière, le saxophone, la clarinette ;
 - **les cuivres** : trompette, clairon, cornet, bugle, cor, trombone, euphonium, saxhorn, tuba, sousaphone ;
- **magasins de musique (généralistes ou spécialisés en instruments à vent)** : Les magasins de musique proposent la vente d'instruments de musique, d'accessoires et parfois des services de réparation ;
- **manufactures d'instruments à vent** ;
- **écoles de musique, conservatoires et lieux culturels** : Ces institutions ont besoin de techniciens qualifiés pour entretenir et réparer les instruments à vent utilisés par les étudiants et les enseignants.

1.2. Secteurs d'activité

Les entreprises réalisent des travaux pour le compte de :

- musiciens professionnels ou amateurs ;
- écoles de musique, conservatoires, centres culturels ;
- orchestres ;
- lieux de diffusion (salles de spectacles, théâtres, opéras) ;
- associations ;
- collectivités et entreprises.

*2. L'emploi et la qualification**2.1. Définition de l'emploi*

Le ou la titulaire du CAP « Facture d'instruments à vent » est un professionnel qualifié. Il ou elle intervient dans le conseil au client, la réparation et la maintenance des instruments à vent.

2.2. Classification du diplôme et niveau de qualification

Ce diplôme se situe au niveau 3 du cadre national des certifications professionnelles.

L'appellation la plus courante de l'emploi et du niveau de qualification est *assistant ou assistante en facture d'instruments à vent*.

2.3. Perspectives d'évolution

Le ou la titulaire du CAP « Facture d'instruments à vent » doit s'intégrer dans une équipe de travail. Il ou elle dispose des connaissances techniques permettant d'effectuer l'entretien, la maintenance et les réparations simples sur les instruments à vent.

Il ou elle peut poursuivre sa formation professionnelle en suivant une formation de niveau 4 conduisant au brevet national des métiers d'art (BNMA) afin de maîtriser l'ensemble des techniques de réparation et de fabrication, puis vers une formation de niveau 6.

Après ce complément de formation ou plusieurs années d'expérience, il ou elle pourra évoluer vers une activité en pleine responsabilité.

2.4. Activités professionnelles et place dans l'organisation de l'entreprise

Les activités sont réalisées en prenant en compte les critères techniques, patrimoniaux et environnementaux, liées à l'entretien-réparation des instruments à vent.

Dans le respect d'un cahier des charges ou de consignes, l'assistant(e) en Facture d'instruments à vent est amené(e) à :

- accueillir, renseigner et conseiller le client ;
- réaliser un diagnostic de l'instrument à vent avant et après démontage ;
- effectuer une estimation du coût pour une prestation ;
- organiser l'espace de vente ;

- accompagner le client dans la manipulation des instruments à vent et de leurs accessoires ;
- contribuer à la veille et aux publications numériques de l'entreprise ;
- établir le devis pour une prestation ;
- sélectionner les outils, les matériaux et produits nécessaires aux opérations à mener sur les instruments à vent ;
- lire le plan d'un instrument à vent ou le plan d'un outil spécifique à la réparation d'un instrument à vent ;
- effectuer des opérations d'entretien, de maintenance et de réparation simple sur les instruments de la famille des bois et des cuivres ;
- réaliser des brasures tendres et fortes en réponse à un besoin spécifique ;
- réaliser des outils adaptés à un besoin spécifique ;
- réaliser le débosselage d'un instrument à vent (cuivre et bois) ;
- réaliser le bouchage de l'instrument ;
- réaliser et adapter des pièces de liaisons mécaniques (axes, vis, un entre-deux de coulisse, pavillon) ;
- surfacer des cheminées ;
- reboucher une fente ;
- démonter, nettoyer et remonter un instrument à vent ;
- mettre l'instrument à vent au diapason ou l'accorder ;
- vérifier par un essai que la réparation et le réglage de l'instrument sont conformes aux résultats attendus.

Exigences transversales aux activités professionnelles

Dans tous les cas, le ou la titulaire du CAP « Facture d'instruments à vent » devra prendre en compte les :

- exigences de santé et de sécurité au travail ;
- exigences environnementales ;
- exigences en termes d'attitudes professionnelles ;
- évolutions réglementaires et technologiques.

Exigences de santé et sécurité au travail :

Le ou la titulaire du certificat d'aptitude professionnelle « Facture d'instruments à vent » est sensibilisé aux enjeux de santé et de sécurité. Dans toutes ses activités, il sera amené ou elle sera amenée à :

- participer, à son niveau, à l'analyse des risques professionnels en appréhendant les dangers pour sa santé et sa sécurité ainsi que pour celles des biens et des personnes, tout en préservant les installations. Ses contributions permettent la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) ;
- mettre en œuvre les principes généraux de prévention des risques professionnels et de secours aux personnes.

Exigences environnementales :

En vue de répondre aux exigences environnementales, à la gestion des déchets et à la maîtrise de la consommation énergétique, l'action du ou de la titulaire du certificat d'aptitude professionnelle « Facture d'instruments à vent » s'exerce dans le respect des normes françaises et européennes en vigueur.

Le ou la titulaire du CAP « Facture d'instruments à vent » doit :

- respecter les normes françaises et européennes en vigueur concernant la gestion des déchets et la maîtrise de la consommation énergétique ;
- intervenir pour supprimer les risques environnementaux immédiats ;
- mettre en œuvre des solutions techniques afin de minimiser son impact sur l'environnement.

Exigences d'attitude professionnelle :

Le développement des attitudes professionnelles décrites ci-dessous est nécessaire à la pleine acquisition des compétences du référentiel :

- cultiver la patience dans les tâches répétitives et maintenir une concentration soutenue pour exécuter des tâches minutieuses ;
- accepter les retours constructifs pour améliorer la qualité de ses réalisations ;
- maintenir une attitude respectueuse et collaborative avec les collègues et supérieurs ;
- participer activement à la cohésion d'équipe, notamment lors de projets collectifs.

Evolutions réglementaires et technologiques :

Les métiers de la facture instrumentale ont connu des évolutions ces dernières années qui nécessitent de prendre en compte tout particulièrement :

- les réglementations sur l'accès aux matériaux (importation de bois ou les matériaux d'origine animale) ;
- l'utilisation croissante d'outils issus des nouvelles technologies dans la conception et la fabrication.

Les titulaires du CAP « Facture d'instruments à vent » intègrent dans leurs pratiques professionnelles les principes de l'inclusion et les conditions d'accessibilité favorables à l'accueil de tout public. Que ce soit dans leurs interactions avec la clientèle ou au sein de l'atelier d'art, ils veillent à respecter les engagements RSE de l'entreprise.

3. Principaux matériaux et produits utilisés

Matériaux et Produits	Nature
<i>Bois</i>	- Ebène - Palissandre - Erable
<i>Métaux</i>	- Le fer et ses alliages (aciers de décolletage et à traitement thermique) - Le cuivre et ses alliages (laiton et maillechort, monel) - Les métaux précieux (or et argent) - Autres métaux (nickel, chrome, plomb)
<i>Matériaux</i>	- Composite - Plastiques - Feutres - Lièges naturel et synthétique - Carton - Roseau - Cuir - Baudruche
<i>Colles</i>	- Colles contact - Colles gomme laque - Colles thermofusibles - Colles cyanolite
<i>Produits de finition</i>	- Solvants (Essence F, Alcool à brûler, Acétone, détartrant pour métaux) - Dégraissant tous métaux - Produits pour argenture et pour cuivre - Produit pour bac à ultrason - Graisse pour les pompes et coulisse et la visserie - Huile pour piston et piston rotative - Huile pour la visserie - Huile de lin - Dégrippant - Décapant pour brasure tendre et forte - Pâte à polir et à aviver

4. Liste des activités et des tâches

Pour chacune des tâches, le degré d'autonomie de l'assistant(e) en facture d'instruments à vent est indiqué selon trois niveaux associant son autonomie réelle de savoir-faire et sa responsabilité concernant l'exécution et le résultat attendu de la tâche.

Sous contrôle	Le titulaire du CAP « Facture d'instruments à vent » exécute la tâche sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique et selon une méthode imposée (<i>autonomie partielle</i>).
Autonomie	Le titulaire du CAP « Facture d'instruments à vent » maîtrise l'exécution de la tâche et peut en choisir la méthode d'exécution (<i>autonomie totale</i>).
Responsabilité	Le titulaire du CAP « Facture d'instruments à vent » exerce durant la tâche la responsabilité partielle ou totale : - 1 : des personnels (gestion d'une petite équipe et de la sécurité) ; - 2 : des moyens (utilisation rationnelle des matériels) ; - 3 : des produits réalisés (conformité, qualité).

Activités	A1 – Accueil, conseil et communication en espace de vente.
	A2 – Etude et préparation de l'intervention.
	A3 – Réparation et entretien d'instruments à vent.

ACTIVITÉS	TÂCHES	Sous contrôle	Autonomie	Responsabilité sur
A1 Accueil, conseil et communication en espace de vente.	T1 – Accueillir, renseigner et conseiller le client.		x	2 3
	T2 – Réaliser un premier diagnostic de l'instrument à vent sans démontage.		x	
	T3 – Effectuer une estimation du coût pour une prestation.		x	
	T4 – Présenter le devis au client.		x	
	T5 – Organiser l'espace de vente.		x	
	T6 – Accompagner le client dans la manipulation des instruments à vent et de leurs accessoires.		x	
	T7 – Rendre compte du travail réalisé à son chef d'atelier.		x	
	T8 – Restituer l'instrument à vent au client.		x	
	T9 – Contribuer à la veille et aux publications numériques de l'entreprise.	x		
A2 Etude et préparation de l'intervention	T1 – Caractériser l'instrument.		x	2 3
	T2 – Etablir le devis pour une prestation.	x		
	T3 – Sélectionner les outils, les matériaux et produits nécessaires aux opérations à mener sur l'instrument à vent.	x		
	T4 – Planifier et détailler l'opération à mener.		x	
A3 Réparation et entretien d'instruments à vent	T1 – Organiser son poste de travail.		x	2 3
	T2 – Réaliser un diagnostic approfondi après démontage de l'instrument à vent.		x	
	T3 – Lire un plan d'un instrument à vent ou un plan d'un outil spécifique à la réparation d'un instrument à vent.		x	
	T4 – Effectuer des opérations d'entretien, de maintenance et de réparation simple sur la flûte traversière (hors flûte de concert), la clarinette et le saxophone.		x	
	T5 – Effectuer des opérations d'entretien, de maintenance et de réparation simple sur les instruments de la famille des cuivres (trompette, clairon, cornet, bugle, cor, trombone euphonium, saxhorn, tuba, sousaphone) en prenant en compte les spécificités techniques des mécanismes des cuivres (trigger, systèmes de rotor, pistons, clé d'eau).		x	
	T6 – Réaliser des brasures tendres et fortes en réponse à un besoin spécifique.		x	
	T7 – Réaliser des outils adaptés à un besoin spécifique.		x	

ACTIVITÉS	TÂCHES	Sous contrôle	Autonomie	Responsabilité sur
	T8 – Réaliser le débosselage d'un instrument à vent (cuivre et bois).		x	
	T9 – Réaliser le bouchage de l'instrument.		x	
	T10 – Réaliser et adapter des pièces de liaisons mécaniques (axes, vis, entre-deux de coulisse, pavillon).		x	
	T11 – Surfacier des cheminées.		x	
	T12 – Reboucher une fente.		x	
	T13 – Démonter, nettoyer et remonter un instrument à vent.		x	
	T14 – Mettre l'instrument à vent au diapason ou l'accorder.		x	
	T15 – Vérifier par un essai que la réparation et le réglage de l'instrument sont conformes aux résultats attendus.		x	

TABLEAUX DE DÉTAIL DES ACTIVITÉS

ACTIVITÉ		A1 – Accueil, conseil et communication en espace de vente.
TÂCHES		
T1 – Accueillir, renseigner et conseiller le client. T2 – Réaliser un premier diagnostic de l'instrument à vent sans démontage. T3 – Effectuer une estimation du coût pour une prestation. T4 – Présenter le devis au client. T5 – Organiser l'espace de vente. T6 – Accompagner le client dans la manipulation des instruments à vent et de leurs accessoires. T7 – Rendre compte du travail réalisé à son chef d'atelier. T8 – Restituer l'instrument à vent au client. T9 – Contribuer à la veille et aux publications numériques de l'entreprise.		
CONDITIONS D'EXERCICE		
Situation de travail		
	Atelier. Magasin ou espace commercial (physique ou en ligne).	
Données techniques / ressources		
	Consignes écrites et orales. Documents fournisseurs et fabricants. Matériaux et produits. Fiches de données de sécurité des produits utilisés. Instructions permanentes de sécurité. Règlement intérieur.	
Ressources humaines et moyens matériels		
	Le supérieur hiérarchique et l'équipe de travail. L'outillage et l'équipement de l'atelier ou du magasin. L'équipement de protection individuelle.	
Autonomie: T1-T8 Sous-contrôle: T9		Responsabilité sur: 1 – Personnes ☐ 2 – Moyens ☒ 3 – Produit / Prestation ☒

RÉSULTATS ATTENDUS
T1 – Accueillir, renseigner et conseiller le client. La demande du client est bien comprise. Les propositions/réponses sont exhaustives et les conseils fournis permettent d'éclairer le choix du client.
T2 – Réaliser un premier diagnostic de l'instrument à vent sans démontage. Tous les dysfonctionnements perceptibles sans démontage sont identifiés et la nécessité d'un démontage pour un diagnostic plus approfondi est évaluée.
T3 – Effectuer une estimation du coût pour une prestation. L'estimation prend en compte les différentes gammes de produits et les tarifs pratiqués par l'entreprise.
T4 – Présenter le devis au client. Le client est informé des opérations à effectuer sur son instrument.
T5 – Organiser l'espace de vente. Les produits sont présentés par type. Leur mise en valeur est conforme aux préconisations et leur présentation garantit l'intégrité des instruments.
T6 – Accompagner le client dans la manipulation des instruments à vent et de leurs accessoires. L'hygiène est assurée lors des essais d'instruments. L'intégrité des instruments est garantie et les conseils nécessaires sont apportés pour aider le client dans le jeu des instruments.
T7 – Rendre compte du travail réalisé à son chef d'atelier. Les informations utiles à la réalisation d'une prestation proposée à un client sont transmises au supérieur hiérarchique ou au collaborateur. Un compte-rendu synthétique oral des prestations réalisées est fait au supérieur hiérarchique.
T8 – Restituer l'instrument à vent au client. Les opérations réalisées sont expliquées au client. Des conseils sont formulés sur l'entretien et la manipulation de l'instrument à vent.
T9 – Contribuer à la veille et aux publications numériques de l'entreprise. Les produits, offres et manifestations sont mis en avant selon les méthodes déterminées par l'entreprise, et les contenus numériques sont suivis et modérés si besoin afin d'assurer la bonne image de l'entreprise.

ACTIVITÉ	A2 – Etude et préparation de l'intervention.	
TÂCHES		
T1 – Caractériser l'instrument. T2 – Etablir le devis pour une prestation. T3 – Sélectionner les outils, les matériaux et produits nécessaires aux opérations à mener sur l'instrument à vent. T4 – Planifier et détailler les opérations à réaliser.		
CONDITIONS D'EXERCICE		
Situation de travail		
	Atelier. Magasin ou espace commercial (physique ou en ligne).	
Données techniques / ressources		
	Consignes écrites et orales. Documents fournisseurs et fabricants. Matériaux et produits. Fiches de données de sécurité des produits utilisés. Instructions permanentes de sécurité. Règlement intérieur.	
Ressources humaines et moyens matériels		
	Le supérieur hiérarchique et l'équipe de travail. L'outillage et l'équipement de l'atelier ou du magasin. L'équipement de protection individuelle.	
Autonomie : T1-T4		Responsabilité sur : 1 – Personnes ☐ 2 – Moyens ☒ 3 – Produit / Prestation ☒
Sous contrôle : T2-T3		
RÉSULTATS ATTENDUS		
T1 – Caractériser l'instrument. Les caractéristiques techniques, acoustiques, organologiques et de jeu sont identifiées.		
T2 – Etablir le devis pour une prestation. Le devis comprend les mentions légales. Les calculs prennent en compte les tarifs des fournisseurs, la marge de l'entreprise et la main d'œuvre.		
T3 – Sélectionner les outils, les matériaux et produits nécessaires aux opérations à mener sur l'instrument à vent. Les outils, matériaux et produits sont adaptés aux opérations à mener.		
T4 – Planifier et détailler les opérations à réaliser. L'organisation des opérations garantit la qualité du résultat et l'optimisation du temps de travail.		

ACTIVITÉ		A3 – Réparation et entretien d’instruments à vent.	
TÂCHES			
T1 – Organiser son poste de travail. T2 – Réaliser un diagnostic approfondi après démontage de l’instrument à vent. T3 – Lire un plan d’un instrument à vent ou un plan d’un outil spécifique à la réparation d’un instrument à vent. T4 – Effectuer des opérations d’entretien, de maintenance et de réparation simple sur la flûte traversière (hors flûte de concert), la clarinette et le saxophone. T5 – Effectuer des opérations d’entretien, de maintenance et de réparation simple sur les instruments de la famille des cuivres (trompette, clairon, cornet, bugle, cor, trombone euphonium, saxhorn, tuba, sousaphone) en prenant en compte les spécificités techniques des mécanismes des cuivres (trigger, systèmes de rotor, pistons, clé d’eau). T6 – Réaliser des brasures tendres et fortes en réponse à un besoin spécifique. T7 – Réaliser des outils adaptés à un besoin spécifique. T8 – Réaliser le débosselage d’un instrument à vent (cuivre et bois). T9 – Réaliser le bouchage de l’instrument. T10 – Réaliser et adapter des pièces de liaison mécaniques (axes, vis, entre-deux de coulisse, pavillon). T11 – Surfacier des cheminées. T12 – Reboucher une fente. T13 – Démontez, nettoyer et remonter un instrument à vent. T14 – Mettre l’instrument à vent au diapason ou l’accorder. T15 – Vérifier par un essai que la réparation et le réglage de l’instrument sont conformes aux résultats attendus.			
CONDITIONS D’EXERCICE			
Situation de travail			
	Atelier.		
Données techniques / ressources			
	Documents fournisseurs et fabricants. Consignes écrites et orales. Matériaux et produits. Fiches de données de sécurité des produits utilisés. Instructions permanentes de sécurité. Règlement intérieur.		
Ressources humaines et moyens matériels			
	Le supérieur hiérarchique et l’équipe de travail. L’outillage et l’équipement de l’atelier. Equipement de protection individuelle.		
Autonomie: T1-T15		Responsabilité sur : 1 – Personnes ☐ 2 – Moyens ☒ 3 – Produit / prestation ☒	
Sous contrôle :			
RÉSULTATS ATTENDUS			
T1 – Organiser son poste de travail. Le poste de travail est propre et organisé. L’organisation du poste garantit la sécurité et permet d’effectuer les opérations avec efficience.			
T2 – Réaliser un diagnostic approfondi après démontage de l’instrument à vent. Tous les dysfonctionnements sont identifiés.			
T3 – Lire un plan d’un instrument à vent ou un plan d’un outil spécifique à la réparation d’un instrument à vent. La lecture du plan permet la réalisation des pièces et des outils.			
T4 – Effectuer des opérations d’entretien, de maintenance et de réparation simple sur la flûte traversière (hors flûte de concert), la clarinette et le saxophone. Le réglage permet le fonctionnement optimal de l’instrument et tient compte des besoins du client.			
T5 – Effectuer des opérations d’entretien, de maintenance et de réparation simple sur les instruments de la famille des cuivres (trompette, clairon, cornet, bugle, cor, trombone euphonium, saxhorn, tuba, sousaphone) en prenant en compte les spécificités techniques des mécanismes des cuivres (trigger, systèmes de rotor, pistons, clé d’eau). Le réglage permet le fonctionnement optimal de l’instrument et tient compte des besoins du client.			
T6 – Réaliser des brasures tendres et fortes en réponse à un besoin spécifique. L’esthétique de l’instrument est restituée. Il fonctionne et son intégrité interne et externe est respectée, sans modification acoustique.			
T7 – Réaliser des outils adaptés à un besoin spécifique. Les outils sont adaptés aux exigences de la réparation de l'instrument à vent.			
T8 – Réaliser le débosselage d’un instrument à vent (cuivre et bois). L’esthétique de l'instrument est restituée. Il fonctionne et son intégrité interne et externe est respectée, sans modification acoustique.			
T9 – Réaliser le bouchage de l’instrument. Aucune fuite d’air n’est constatée, le papier accroche parfaitement tout autour du tampon, l’empreinte est très finement présente.			

RÉSULTATS ATTENDUS
T10 – Réaliser et adapter des pièces de liaisons mécaniques (axes, vis, entre-deux de coulisse, pavillon). Les pièces sont réalisées en cohérence avec le modèle d'origine et les liaisons mécaniques fonctionnent.
T11 – Surfacier des cheminées. Les cheminées sont planes afin que les tampons bouchent parfaitement sur la totalité des cheminées.
T12 – Reboucher une fente. La fente est rebouchée et l'esthétique de l'instrument est restituée, sans trace ni rayure apparente.
T13 – Démonter, nettoyer et remonter un instrument à vent. L'instrument à vent est démonté, nettoyé, désinfecté, remonté, propre, huilé, graissé, en respectant l'ordre des opérations spécifiques à l'instrument.
T14 – Mettre l'instrument à vent au diapason ou l'accorder. L'instrument à vent est réglé. Les levées sont réglées et l'épaisseur des lièges et des feutres garantit la justesse de l'instrument. Pour la flûte, le bouchon est ajusté sans forcer et propre.
T15 – Vérifier par un essai que la réparation et le réglage de l'instrument sont conformes aux résultats attendus. L'instrument est réparé et réglé conformément aux attentes du musicien.

ANNEXE III

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

Certificat d'aptitude professionnelle « Facture d'instruments à vent »

PRÉSENTATION DES BLOCS ET DES COMPÉTENCES

ACTIVITÉS		BLOCS		COMPÉTENCES
A1 - Accueil, conseil et communication en espace de vente.		BLOC 1 Accueillir, conseiller et communiquer en espace de vente.		1 – Accueillir, renseigner et conseiller le client.
				2 – Participer à l'organisation de l'espace de vente.
				3 – Contribuer à la communication interne et externe.
A2- Etude et préparation de l'intervention.		BLOC 2 Etudier et préparer l'intervention.		4 – Identifier les caractéristiques de l'instrument à vent.
				5 – Etablir le devis d'un entretien ou d'une réparation.
				6 – Planifier et organiser une intervention.
A3 – Réparation et entretien d'instruments à vent.		BLOC 3 Réaliser la réparation et l'entretien d'instruments à vent.		7 – Organiser son poste de travail.
				8 – Lire et utiliser un plan.
				9 – Démonter un instrument à vent et faire un diagnostic approfondi.
				10 – Réaliser les outils et les pièces de liaison.
				11 – Débrosser et assurer le bouchage de l'instrument.
				12 – Régler l'instrument.

DÉFINITION DES COMPÉTENCES

BLOC 1 Accueillir – conseiller et communiquer en espace de vente			
C1 – Accueillir, renseigner et conseiller le client			
	Être capable de	Conditions	Critères de performance
C1.1	Respecter une tenue professionnelle adaptée à l'image de l'entreprise.	MAGASIN - ATELIER Marque, type, numéro de l'instrument Catalogues fournisseurs, Tarifs et barèmes de l'entreprise Supports et outils de communication de l'entreprise Organisation de l'espace de vente Règlement intérieur de l'entreprise Règles d'hygiène et de sécurité Etat des stocks Publications culturelles en lien avec la pratique des instruments à vent Matériel de nettoyage Espace/cabine d'essais	La tenue prend en compte le cadre de l'entreprise.
C1.2	Adopter une attitude d'accueil		L'attitude d'accueil respecte les exigences de l'entreprise et un contact positif est établi.
C1.3	S'exprimer oralement		L'expression est fluide et efficace et le registre est adapté à la clientèle.
C1.4	Appréhender la demande du client.		La demande du client est bien comprise.
C1.5	Présenter les produits.		La présentation des produits permet au client d'orienter son choix.
C1.6	Accompagner le client dans la prise en main d'un instrument ou d'un accessoire.		Les conseils prennent en compte les connaissances du client et répondent à ses besoins.
C1.7	Exposer un diagnostic et une estimation de coût au client.		L'ensemble des opérations ainsi que le coût estimé sont compris par le client.
C1.8	Présenter les travaux d'entretien et de réparation réalisés au client.		L'ensemble des opérations est expliqué et des recommandations d'usage sont fournies.
C1.9	Identifier le type d'instrument et sa tessiture.		L'origine, la tessiture et la valeur de l'instrument sont identifiées.
C1.10	Examiner visuellement et tester mécaniquement l'instrument.		L'instrument est examiné visuellement. Il est testé mécaniquement.
C1.11	Déterminer les causes possibles du dysfonctionnement.		Tous les dysfonctionnements perceptibles sans démontage sont identifiés et la nécessité d'un démontage pour un diagnostic plus approfondi est évaluée.
C1.12	Préciser la nature des travaux à réaliser sur l'instrument.		L'ensemble des travaux est listé.
C1.13	Estimer le coût de la réparation à réaliser		L'estimation prend en compte les différentes gammes de produits et les tarifs pratiqués par l'entreprise.
Savoirs associés : S1, S2, S3, S6, S7, S8			

C2 – Participer à l'organisation de l'espace de vente			
	Être capable de	Conditions	Critères de performance
C2.1	Participer à l'aménagement de l'espace de vente et à la mise en valeur des produits.	MAGASIN - ATELIER Marque, type, numéro de l'instrument Catalogues fournisseurs, Tarifs et barèmes de l'entreprise Supports et outils de communication de l'entreprise Organisation de l'espace de vente Règlement intérieur de l'entreprise Règles d'hygiène et de sécurité Etat des stocks Publications culturelles en lien avec la pratique des instruments à vent Matériel de nettoyage Espace/cabine d'essais	Les produits sont présentés par type. Leur mise en valeur est conforme aux préconisations.
C2.2	Réapprovisionner l'espace de vente (instruments et accessoires).		Tous les produits sont à disposition au sein du magasin.
C2.3	Respecter les consignes de sécurité et les précautions liées aux instruments.		La présentation garantit l'intégrité des instruments.
C2.4	Nettoyer les instruments et les accessoires.		Les conditions d'hygiène sont respectées et les instruments sont visuellement attirants pour les clients.
Savoirs associés : S1, S2, S7, S8			

C3 – Contribuer à la communication interne et externe			
	Être capable de	Conditions	Critères de performance
C3.1	Prendre des notes.	MAGASIN - ATELIER Marque, type, numéro de l'instrument Catalogues fournisseurs Tarifs et barèmes de l'entreprise Supports et outils de communication de l'entreprise L'organisation de l'espace de vente Règlement intérieur de l'entreprise Règles d'hygiène et de sécurité Etat des stocks Publications culturelles en lien avec la pratique des instruments à vent Matériel de nettoyage Espace/cabine d'essais	Les notes prises sont précises et exploitables.
C3.2	Etablir un compte-rendu, écrit ou oral.		Le compte-rendu répond aux attentes du supérieur hiérarchique.
C3.3	Partager les informations au sein d'une équipe.		Le partage d'informations facilite le fonctionnement de l'équipe.
C3.4	Rendre compte du travail réalisé sur l'instrument avant la restitution au client.		L'instrument réparé est présenté et un compte-rendu oral effectué auprès du supérieur hiérarchique.
C3.5	Effectuer une veille sur l'évolution des produits et des technologies.		Les évolutions communiquées par les fabricants et les fournisseurs sont connues.
C3.6	Effectuer une veille culturelle.		Les manifestations culturelles qui concernent la clientèle sont identifiées.
C3.7	Contribuer à la communication externe de l'entreprise.		Les produits, offres et manifestations sont mises en avant selon les méthodes déterminées par l'entreprise.
C3.8	Suivre l'activité des réseaux sociaux liée à l'entreprise.		Les publications qui nécessitent l'attention ou l'intervention du supérieur hiérarchique lui sont signalées.
Savoirs associés : S1, S2, S3, S5, S6, S7, S8			

BLOC 2 Etudier et préparer l'intervention			
C4 – Identifier les caractéristiques de l'instrument à vent			
	Être capable de	Conditions	Critères de performance
C4.1	Identifier la marque / le fabricant de l'instrument.	MAGASIN - ATELIER Marque, type, numéro de l'instrument Catalogues fournisseurs Tarifs et barèmes de l'entreprise Règlement intérieur de l'entreprise Règles d'hygiène et de sécurité Etat des stocks Matériel de nettoyage	La marque / le fabricant de l'instrument est clairement identifié.
C4.2	Identifier les matériaux qui entrent dans la composition de l'instrument.		Les matériaux entrant dans la composition de l'instrument sont identifiés.
C4.3	Identifier les caractéristiques techniques de l'instrument.		Les différents éléments et systèmes mécaniques qui constituent l'instrument sont identifiés.
C4.4	Identifier les caractéristiques organologiques et les propriétés acoustiques de l'instrument.		Les caractéristiques organologiques et les propriétés acoustiques de l'instrument sont identifiées.
C4.5	Identifier les grands courants musicaux.		Les caractéristique stylistiques et les principaux compositeurs sont identifiés.
Savoirs associés : S1, S2, S6, S8			

C5 – Etablir le devis d'un entretien ou d'une réparation			
	Être capable de	Conditions	Critères de performance
C5.1	Lister les opérations et les produits nécessaires pour mener une intervention.	MAGASIN - ATELIER Marque, type, numéro de l'instrument Catalogues fournisseurs Tarifs et barèmes de l'entreprise Règlement intérieur de l'entreprise Règles d'hygiène et de sécurité Etat des stocks Matériel de nettoyage	Les opérations à mener et les produits nécessaires sont identifiés de façon exhaustive.
C5.2	Calculer les coûts liés à une intervention.		Le calcul est juste, il prend en compte les prix des fournisseurs et la grille tarifaire de l'entreprise.
C5.3	Formaliser le devis.		Le devis est complet, il rend compte du coût calculé et comprend toutes les mentions légales.
Savoirs associés : S1, S2, S3, S7, S8			

C6 – Planifier et organiser une intervention			
	Être capable de	Conditions	Critères de performance
C6.1	Sélectionner les outils, matériels et produits nécessaires à une opération.	MAGASIN - ATELIER Marque, type, numéro de l'instrument Catalogues fournisseurs Tarifs et barèmes de l'entreprise Règlement intérieur de l'entreprise Règles d'hygiène et de sécurité Etat des stocks Matériel de nettoyage	Les outils, matériels et produits nécessaires à la réalisation d'une opération sont identifiés
C6.2	Lister les éléments de sécurité nécessaires pour mener une opération.		Les équipements de protection individuelle (EPI) nécessaires à la réalisation de l'opération sont listés.
C6.3	Déterminer l'ordre des opérations à mener.		L'ordre dans lequel des opérations doivent être menées est établi et adapté à la nomenclature de l'instrument.
Savoirs associés : S1, S2, S3, S4, S7, S8			

BLOC 3 Réaliser la réparation et l'entretien d'instruments à vent			
C7 – Organiser son poste de travail			
	Être capable de	Conditions	Critères de performance
C7.1	S'équiper des EPI.	ATELIER Marque, type, numéro de l'instrument Catalogues fournisseurs Tarifs et barèmes de l'entreprise Règlement intérieur de l'entreprise Règles d'hygiène et de sécurité Etat des stocks Matériel de nettoyage Outils, consommables et produits nécessaires à l'ensemble des interventions EPI Dispositif pour le tri et le recyclage des déchets	Les EPI sont conformes aux normes et adaptés aux opérations en atelier.
C7.2	Vérifier le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité et d'aération.		Les dispositifs de sécurité et d'aération sont fonctionnels.
C7.3	Organiser la disposition des matériels, outils et matériaux, et adopter une posture ergonomique adaptée à la tâche.		La disposition facilite l'efficacité et prévient du développement de troubles musculo-squelettiques et des risques de blessures.
C7.4	Organiser et vérifier le nettoyage de la zone de travail, le tri sélectif et l'évacuation réglementaire des déchets.		Le nettoyage, le tri et l'évacuation des déchets sont effectifs.
Savoirs associés : S1, S2, S3, S7, S8			

C8 – Lire et utiliser un plan			
	Être capable de	Conditions	Critères de performance
C8.1	Identifier les éléments constitutifs d'un instrument et d'un outil à partir d'un plan.	ATELIER Marque, type, numéro de l'instrument Catalogues fournisseurs Règlement intérieur de l'entreprise Règles d'hygiène et de sécurité	Les éléments constitutifs de l'instrument ou de l'outil sont identifiés.
C8.2	Relever les informations dimensionnelles à partir d'un plan en vue d'une fabrication.		Les dimensions relevées sont justes.
Savoirs associés : S1, S2, S4, S7, S8			

C9 – Démonter un instrument à vent et faire un diagnostic approfondi			
	Être capable de	Conditions	Critères de performance
C9.1	Démonter l'instrument suivant l'ordre de la nomenclature de l'instrument.	ATELIER Marque, type, numéro de l'instrument Catalogues fournisseurs Tarifs et barèmes de l'entreprise Règlement intérieur de l'entreprise Règles d'hygiène et de sécurité Etat des stocks Matériel de nettoyage Outils, consommables et produits nécessaires à l'ensemble des interventions EPI Dispositif pour le tri et le recyclage des déchets	L'instrument est démonté dans l'ordre.
C9.2	Réaliser un nettoyage (dégraissage) de l'instrument.		Les différentes pièces de l'instrument sont nettoyées.
C9.3	Effectuer un examen visuel pour identifier les éventuels dysfonctionnements.		Les causes du dysfonctionnement sont identifiées.
C9.4	Remonter l'instrument suivant l'ordre de la nomenclature de l'instrument.		L'instrument est remonté dans l'ordre.
Savoirs associés : S1, S2, S3, S7, S8			

C10 – Réaliser les outils et les pièces de liaison			
	Être capable de	Conditions	Critères de performance
C10.1	Forger les outils ou les pièces de liaison.	ATELIER Marque, type, numéro de l'instrument Catalogues fournisseurs Tarifs et barèmes de l'entreprise Règlement intérieur de l'entreprise Règles d'hygiène et de sécurité Etat des stocks Matériel de nettoyage Outils, consommables et produits nécessaires à l'ensemble des interventions EPI Dispositif pour le tri et le recyclage des déchets	Les pièces forgées sont conformes au plan. Leur état permet les éventuelles opérations d'usinage.
C10.2	Usiner les éléments de l'outil ou de la pièce de liaison.		L'aiguisage des outils assure la qualité de coupe. Les dimensions des pièces sont conformes au plan.
C10.3	Assembler les éléments de l'outil ou de la pièce de liaison par brasure tendre ou brasure forte.		La brasure est solide et propre et adaptée à l'esthétique de l'instrument.
C10.4	Fileter et tarauder les éléments de l'outil ou de la pièce de liaison.		Le système de vissage obtenu est exempt de jeu.
C10.5	Assembler l'outil ou la pièce de liaison mécaniquement.		Le choix d'outil de serrage est adapté. Le serrage garantit le maintien des pièces et leur bon fonctionnement mécanique.

C10.6	Changer et adapter les ressorts.		Le type de ressort est adapté à l'instrument et son réglage est conforme aux réglages du fabricant et à la demande du client.
Savoirs associés : S1, S2, S3, S7, S8			

C11 – Débosseler et assurer le bouchage de l'instrument			
	Être capable de	Conditions	Critères de performance
C11.1	Débosseler un pavillon (cuivres et bois).	ATELIER Marque, type, numéro de l'instrument Catalogues fournisseurs Tarifs et barèmes de l'entreprise Règlement intérieur de l'entreprise Règles d'hygiène et de sécurité Etat des stocks Matériel de nettoyage Outils, consommables et produits nécessaires à l'ensemble des interventions EPI Dispositif pour le tri et le recyclage des déchets	La surface du pavillon est régulière et dépourvue de vagues ou autres déformations.
C11.2	Débosseler une potence ou une culasse (cuivres et bois).		La surface de la potence ou de la culasse est régulière et dépourvue de déformations.
C11.3	Débosseler une coulisse ou une branche (cuivres).		La surface de la coulisse ou de la branche est régulière et dépourvue de déformations.
C11.4	Reboucher une fente d'un instrument à vent (bois).		L'étanchéité est assurée et l'aspect visuel est en accord avec l'esthétique de l'instrument.
C11.5	Colmater une fissure d'un instrument à vent (cuivres)		
C11.6	Vérifier l'état des cheminées et des clés (bois)		Les défauts et altérations sont repérés.
C11.7	Surfacer les cheminées (bois)		Les cheminées sont planes.
C11.8	Poser un tampon sur un instrument à vent (bois)		Les types de tampon et de colle correspondent à ceux du fabricant. Le contact du tampon avec la cheminée assure l'étanchéité.
Savoirs associés : S1, S2, S3, S7, S8			

C12 – Régler l'instrument			
	Être capable de	Conditions	Critères de performance
C12.1	Contrôler et corriger le parallélisme des coulisses et des pompes.	ATELIER Marque, type, numéro de l'instrument Catalogues fournisseurs Tarifs et barèmes de l'entreprise Règlement intérieur de l'entreprise Règles d'hygiène et de sécurité Etat des stocks Matériel de nettoyage Outils, consommables et produits nécessaires à l'ensemble des interventions EPI Dispositif pour le tri et le recyclage des déchets	Le réglage du parallélisme garantit le bon fonctionnement de l'instrument (absence de frottement ou de jeu).
C12.2	Vérifier les levées des clés (bois) et l'épaisseur des feutres et butées de pistons (cuivres)		Les levées des clés, l'épaisseur des feutres et les butées de pistons correspondent aux préconisations du fabricant et à la demande du client.
C12.3	Ajuster l'instrument (feutres, lièges, vis de réglage etc.)		Les épaisseurs des lièges ou des feutres, permettent le réglage et la justesse de l'instrument et correspondent à la demande du client.
C12.4	Nettoyer l'instrument avant de le remettre au client		L'instrument est propre et prêt à être remis au client
Savoirs associés : S1, S2, S3, S7, S8			

SAVOIRS ASSOCIÉS

L'apprenant doit, dans une situation donnée, mobiliser des éléments de savoir, tant pour comprendre cette situation que pour développer ou mettre en œuvre les compétences qui lui permettront d'agir. C'est donc en tant que ressources que les connaissances sont mobilisées dans les compétences pour réaliser des tâches (ou des activités), plus ou moins complexes sur le plan cognitif.

Chaque compétence mobilise des connaissances. Pour chaque connaissance, un niveau taxonomique d'acquisition et de maîtrise des savoirs est indiqué permettant de préciser les limites de connaissances attendues.

Spécification des niveaux d'acquisition et de maîtrise des savoirs

Le degré de complexité et d'abstraction des tâches (ou des activités) réalisées par l'élève (ou l'apprenti) est étroitement lié aux situations rencontrées et aux niveaux d'acquisition des connaissances associées que ces situations mobilisent dans chaque compétence. Il convient donc de situer ces niveaux d'acquisition suivant le niveau attendu des tâches (ou des activités).

Indicateur de niveau d'acquisition et de maîtrise des savoirs

Niveau 1 – Niveau d'information

Le candidat a reçu une **information** minimale sur le concept abordé et il sait, d'une manière globale, de quoi il s'agit. Il peut donc par exemple identifier, reconnaître, citer, éventuellement désigner un élément, un composant au sein d'un système, citer une méthode de travail ou d'organisation, citer globalement le rôle et la fonction du concept appréhendé.

Niveau 2 – Niveau d'expression

Ce niveau est relatif à l'acquisition de moyens d'**expression** et de communication en utilisant le registre langagier de la discipline. Il s'agit à ce niveau de maîtriser un savoir relatif à l'expression orale (discours, réponses orales, explications) et écrite (textes, croquis, schémas, représentations graphiques et symboliques en vigueur). Le candidat doit être capable de justifier l'objet de l'étude en expliquant par exemple un fonctionnement, une structure, une méthodologie...

Niveau 3 – Niveau de la maîtrise d'outils

Cette maîtrise porte sur la mise en œuvre de techniques, d'outils, de règles et de principes en vue d'un résultat à atteindre. C'est le niveau d'acquisition de savoir-faire cognitifs (méthode, stratégie...) Ce niveau permet donc de simuler, de mettre en œuvre un équipement, de réaliser des représentations, de faire un choix argumenté...

Niveau 4 – Niveau de la maîtrise méthodologique

Il vise à poser puis à résoudre les problèmes dans un contexte global de l'entreprise. Il correspond à une maîtrise totale de la mise en œuvre d'une démarche en vue d'un but à atteindre. Il intègre des compétences élargies, une autonomie minimale et le respect des règles de fonctionnement de l'entreprise (respect de normes, de procédures garantissant la qualité des produits et des services).

SOMMAIRE DES SAVOIRS ASSOCIÉS

S1 – Matériaux et produits

- S1.1 : Les bois et leurs réglementations (CITES etc.)
- S1.2 : Les métaux et leurs réglementations (REACH etc.)
- S1.3 : Les colles et vernis
- S1.4 : Les graisses et huiles
- S1.5 : Les produits de brasure
- S1.6 : Les produits de polissage
- S1.7 : Les autres matériaux et produits
- S1.8 : L'innovation sur les matériaux et les produits
- S1.9 : Les notions physiques
- S1.10 : Les traitements thermiques des métaux
- S1.11 : La préparation de traitement de surfaces
- S1.12 : Les traitements de surfaces
- S1.13 : L'utilisation des matériaux selon les parties de l'instrument
- S1.14 : Les facteurs de variation (leurs effets sur les matériaux) et les procédures à mettre en place

S2 – L'instrument

- S2.1 : Les différentes parties de l'instrument
- S2.2 : L'acoustique de l'instrument

S3 – Techniques et outillages

- S3.1 : Les techniques de réparation et de finition
- S3.2 : Les techniques de jeu des instruments liées à leur réglage
- S3.3 : La maintenance de l'outillage

S4 – Moyens de représentation

- S4.1 : L'étude de construction
- S4.2 : Le Dessin Assisté par Ordinateur (DAO)

S5 – Bureautique et communication

- S5.1 : La bureautique
- S5.2 : Les techniques de communication

S6 – Histoire de l'instrument, des styles et musicologie

- S6.1 : L'histoire de la musique et des instruments.
- S6.2 : L'organologie en instruments à vent
- S6.3 : La formation musicale
- S6.4 : La sonorisation et la prise de son

S7 – Entreprise et gestion

- S7.1 : Les devis, la facture et les coûts de production
- S7.2 : Les partenaires
- S7.3 : Le cadre de l'emploi
- S7.4 : Les techniques de vente
- S7.5 : Les normes et réglementations du commerce

S8 – Hygiène, sécurité, prévention des risques professionnels et environnement

- S8.1 : La prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
- S8.2 : La sécurité
- S8.3 : Les exigences environnementales

MISE EN RELATION DES COMPÉTENCES ET DES SAVOIRS TECHNOLOGIQUES ASSOCIÉS

COMPÉTENCES		SAVOIRS TECHNOLOGIQUES ASSOCIÉS							
		S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8
BLOC 1	1- Accueillir, renseigner et conseiller le client								
	2- Participer à l'organisation de l'espace de vente								
	3- Contribuer à la communication interne et externe								
BLOC 2	4- Identifier les caractéristiques de l'instrument à vent								
	5- Etablir le devis d'un entretien ou d'une réparation								
	6- Planifier et organiser une intervention								
BLOC 3	7- Organiser son poste de travail								
	8- Lire et utiliser un plan								
	9- Démonter un instrument à vent et faire un diagnostic approfondi								
	10- Réaliser les outils et les pièces de liaison								
	11- Débrosser et assurer le bouchage de l'instrument								
	12- Régler l'instrument								

S1 – Matériaux et produits				
Savoirs associés	Niveaux de maîtrise			
	1	2	3	4
S1.1 – Les bois et leurs réglementations (CITES etc.)				
– Palissandre / bois de rose – Ebène – Erable				
S1.2 – Les métaux et leurs réglementations (REACH etc.)				
– Le fer et ses alliages (aciers de décolletage et à traitement thermique) – Le cuivre et ses alliages (laiton et maillechort, monel...) – Les métaux précieux (or et argent) – Les autres métaux (nickel, chrome, plomb etc.)				
S1.3 – Les colles et vernis				
– Colle contact – Colle thermofusible – Gomme laque – Cire – Vernis cuit (cuivre)				
S1.4 – Les graisses et huiles				
– Graisse mécanique – Graisse pour le liège – Huiles mécaniques – Huiles pour bois				
S1.5 – Les produits de brasure				
– Décapant pour brasure tendre – Décapant pour brasure forte – Eau à souder				
S1.6 – Les produits de polissage				
– Pâtes à polir (pour instruments vernis et instruments argentés) – Pâtes à aviver (pour instruments vernis et instruments argentés)				
S1.7 – Les autres matériaux et produits				
– Plastiques, feutres, lièges, matériaux composites, roseau... – Acides et les bases				
S1.8 – L'innovation sur les matériaux et les produits				
– Matériaux et produits à l'étude dans le cadre de la recherche				
S1.9 – Les notions physiques				
– Densité – Dureté – Résilience – Elasticité – Résistance à la compression, à la traction, au flambage, à la torsion				
S1.10 – Les traitements thermiques des métaux				
– La trempe – Le revenu – Le recuit				
S1.11 – La préparation traitement de surfaces				
– Polissage, avivage – Nettoyage, décapage (acides et bases). – Nettoyage à ultra-sons				
S1.12 – Les traitements de surfaces				
– Galvanoplastie – Vernissage				

S1.13 – L'utilisation des matériaux selon les parties de l'instrument				
– Le corps sonore ou tuyau résonnateur – La mécanique (clétage, corps de piston, tampons, visserie, coulisses...) – L'embouchure ou le bec.				
S1.14 – Les facteurs de variation (leurs effets sur les matériaux) et les procédures à mettre en place				
– Hygrométrie – Température – Luminosité – Procédures liées au séchage – Procédures liées au stockage				

S2 – L'instrument				
Savoirs associés	Niveaux de maîtrise			
	1	2	3	4
S2.1 – Les différentes parties de l'instrument				
S2.1.1 Les composants et leur fonctionnement				
– Pour les saxophones, clarinettes, flûtes et cuivres à piston, piston rotatif et à coulisse : – les éléments constitutifs, – leur place et leur rôle				
S2.1.2 Les assemblages				
– Les techniques d'assemblage : – Brasure – Collage – Vissage – Rivetage – Sertissage – Chassage – Par tenon : emboîture				
S2.1.3 Les accessoires				
Les accessoires de l'instrument : – Les becs et embouchures – Les anches Les autres accessoires : – Les micros				
S2.2 – L'acoustique de l'instrument				
S2.2.1. Les principaux termes utilisés.				
– Vocabulaire acoustique de base				
S2.2.2. Les principes de bases de fonctionnement acoustique de l'instrument et les mécanismes de l'audition.				
– Notions : – De timbres – De fréquences – D'intensité – Modes vibratoires : – Au niveau des tuyaux – Au niveau de cordes – Au niveau des lames – Différents modes d'excitations – Audition – Perception sonore				

S3 – Techniques et outillages				
Savoirs associés	Niveaux de maîtrise			
	1	2	3	4
S3.1 – Les techniques de réparation et de finition				
BOIS – Retamponnage et remplacement des feutres, lièges et ressorts				

Outillages nécessaires : Bec Bunsen, grattoir, lame et colle Pièces nécessaires : nouvelle garniture (lièges, feutres, ressorts et tampons). – Débosselage Outillages nécessaires : Brunissoir, pelle à débrosser, olives, mandrin, demi-lune, marteau à débrosser. – Emboîtement des clarinettes Outillages nécessaires : tour. – Réglages Outillages nécessaires : plaques à tampons, calibres de levées, lampe, papier à cigarette, machine à vérifier le bouchage, tournevis crochet à ressorts, pinces plates et pinces coupantes, papier de verre, expandeur. CUIVRES – Débosselage Outillages nécessaires : Brunissoir, pelle à débrosser, olives, mandrin, demi-lune, marteau à débrosser, extracteur d'embouchure. – Brasure Outillages nécessaires : chalumeau. – Polissage Outillages nécessaires : polisseuse. – Finitions, réglages Outillages nécessaires : jauge à piston, pied à coulisse, palmeur, expandeur pour tubes, filière d'étrépage de tubes.				
S.3.2 – Les techniques de jeu des instruments liées à leur réglage				
– Les techniques de jeu des instruments liées à leur réglage				
S.3.3 – La maintenance de l'outillage				
– L'affutage				
– Le nettoyage – Protection et entretien préventif				

S4 – Moyens de représentation				
Savoirs associés	Niveaux de maîtrise			
	1	2	3	4
S4.1 – L'étude de construction				
– Les principes de base du dessin de construction : – Les traits – Les échelles – Le cartouche – La mise en page – Les projections – La cotation – Les jeux fonctionnels – Les tolérances – Les ajustements				
S4.2 – Le dessin Assisté par Ordinateur (DAO)				
– L'architecture générale d'un logiciel de DAO. – Les principales fonctions.				

S5 - Bureautique et communication				
Savoirs associés	Niveaux de maîtrise			
	1	2	3	4
S5.1 – La bureautique				
– L'environnement numérique de travail : – L'utilisation d'un ordinateur – L'utilisation de logiciels – L'utilisation d'une boîte mail – L'utilisation des réseaux sociaux – Les opérations de base de saisie d'informations dans un tableur, un traitement de texte, une base de données (ouverture d'un fichier, écriture, enregistrement, impression...), applications pratiques simples (devis, facture, courrier commercial, curriculum vitae, compte-rendu...).				
S5.2 – Les techniques de communication				
S5.2.1. Les moyens de communication				
– Intelligence Artificielle – Réalité Virtuelle – Plateforme d'apprentissage en ligne				

- Catalogues - Téléphone - Courrier électronique - Internet - Visio conférence - Réseaux sociaux - Traducteurs				
S5.2.2 Les conditions d'un dialogue constructif avec sa hiérarchie				
- Prise de connaissance des consignes - Planning des activités - Gestion des conflits - Formulation d'une demande de dialogue				

S6 – Histoire de l'instrument, des styles et musicologie				
Savoirs associés	Niveaux de maîtrise			
	1	2	3	4
S6.1 – Histoire de la musique et des instruments				
S6.1.1. La musique tonale (standardisation de l'écriture)				
Depuis l' <i>Orfeo</i> jusqu'à nos jours (ouverture d'entrée sur le figuralisme)				
S6.1.2. Les principaux compositeurs et quelques œuvres significatives pour instruments à vent				
- Compositeurs, artistes, œuvres musicales				
S6.1.3. L'évolution des pratiques musicales (les musiciens) et des pratiques culturelles (les publics).				
- Compositeurs, artistes, œuvres musicales, orchestration				
S6.1.4. Les principales caractéristiques des familles d'instruments				
- Les familles d'instruments - L'organologie et la classification				
S6.2 – L'organologie en instruments à vent				
Les grandes étapes de l'évolution des instruments à vent de leur naissance à nos jours				
- Les évolutions des instruments à vent en lien avec les courants musicaux et la pratique des musiciens : - Les principaux facteurs d'instruments à vent - Les évolutions techniques, à travers leur utilisation et au niveau du diapason				
S6.3 – La formation musicale				
S6.3.1. Théorie et notation musicales				
- Rythme et harmonie (rythmes binaires et ternaires, modes majeurs et mineurs, intervalles, tonalité, altération) - Déchiffrement dans les deux clefs (sol et fa) : position des notes, formes rythmiques élémentaires - Phrasé - Cadences (thème simple de musique tonale)				
S6.3.2. Méthodes d'écoute				
- Ecoute simple et écoute comparative				
S6.4 – La sonorisation et la prise de son				
Les éléments constitutifs entrant dans la chaîne du son en concert et en enregistrement				
- La chaîne du son - Les micros généraux et spécifiques à l'instrument				

S7 – Entreprise et gestion				
Savoirs associés	Niveaux de maîtrise			
	1	2	3	4
S7.1 – Les devis, la facture et les coûts de production				
S7.1.1. Les principaux éléments entrant dans un coût de production.				

- Charges directes fixes et variables (matières, fournitures, main d'œuvre) - Charges indirectes fixes ou variables (charges sociales, investissements, frais généraux).				
S7.1.2. La marge brute				
- Calcul de la marge brute - Calcul du taux de marge				
S7.1.3. Les éléments constitutifs d'un devis et d'une facture.				
- Devis - Facturation				
S7.2 – Les partenaires				
S7.2.1. Les interlocuteurs en amont (fournisseurs, acteurs économiques, institutions publiques et privées, associations ...)				
- L'entreprise: marché national et international, institutions, organisations professionnelles, entreprises du secteur, grossistes, fournisseurs... - Vocabulaire professionnel de base en anglais				
S7.2.2. Les principales entreprises du secteur, leurs fonctions, les situer géographiquement.				
- Les entreprises du secteur - Grossistes, fabricants, fournisseurs...				
S7.3 – Le cadre de l'emploi				
Enjeux et articulation des différents dispositifs de gestion des ressources humaines				
- Organigramme - Fiche de poste. - Convention collective nationale - Comité Social et économique - Rémunération - Développement des compétences - Contrat de travail				
S7.4 Les techniques de vente				
S7.4.1. Les techniques de vente				
- L'accueil et la découverte du besoin du client - L'argumentation et la mise en valeur du produit - Les techniques de vente additionnelle - La réponse aux objections - La conclusion de la vente - La fidélisation et le Service Après-Vente				
S7.4.2. L'organisation de l'espace de vente				
- L'espace de vente - Le magasin - La vitrine - Les salons - Les expositions				
S7.5 – Les normes et réglementations du commerce				
- Les codes et langages normalisés (NF, DIN, ISO, ...) - L'étiquetage de produits - Les symboles chimiques des principaux éléments utilisés.				
- Réglementation du commerce				
S8 – Hygiène, sécurité, prévention des risques professionnels et environnement				
Savoirs associés	Niveaux de maîtrise			
	1	2	3	4
S8.1 – La prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles				
S8.1.1 Gestes et postures				
- Manutention des matériels - Déplacements - Agencement du poste de travail				

S81.2. Premiers secours				
- Registre de déclaration des accidents - Gestes de premiers secours (PSC1)				
S8.1.3 Risques auditifs				
- Moyens de protection individuel et collectif - Réglementation en vigueur				
S8.1.4 Maladies professionnelles				
- Troubles auditifs - Troubles musculosquelettiques - Troubles respiratoires				
S8.2 – La sécurité				
- Les zones à risques - Les procédures et consignes en cas d'incendie - Les règles en vigueur - Les procédures à respecter dans une situation professionnelle donnée - La manipulation des matériels : manuels, électroportatifs et machines-outils utilisées dans la facture instrumentale - La protection incendie - La protection contre les risques de pollution - Les règles générales de sécurité relatives aux équipements électriques				
S8.3 – Les exigences environnementales				
S8.3.1 Les exigences environnementales				
- La protection de l'environnement - La recyclage et réemploi des matériaux - La réglementation - La pratique éco-responsable				
S8.3.2 La transition écologique				
- Les enjeux climatiques et leur impact sur les matériaux				

ANNEXE III *BIS*

LEXIQUE

Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) « Facture d'instruments à vent »

Accordeur : Dispositif utilisé pour régler la justesse d'un instrument en ajustant sa hauteur de son. Cela peut être un appareil électronique ou une personne spécialisée dans l'ajustement des instruments.

Avivage : Technique de remise en forme d'une embouchure ou d'un bec d'instrument à vent pour améliorer sa sonorité ou sa performance.

Axes : Barres métalliques qui servent à fixer et faire pivoter les clés sur un instrument à vent, permettant leur ouverture et leur fermeture.

Barème : Ensemble de règles ou d'indications relatives aux prix des services et des réparations pour différentes interventions.

Bec : Partie d'un instrument à vent (comme une clarinette ou un saxophone) sur laquelle on place la bouche pour souffler. Il peut être en bois, en plastique, ou en métal.

Brasure forte : Procédé similaire à la brasure tendre, mais utilisant des températures plus élevées (au-dessus de 450 °C) et des alliages plus résistants (comme le laiton ou l'argent). Elle permet des assemblages plus solides et durables.

Brasure tendre : Technique d'assemblage de pièces métalliques à l'aide d'un alliage fusible (comme l'étain ou le plomb) à basse température, généralement en dessous de 450 °C. Elle est utilisée pour des réparations légères.

Charnière : Mécanisme permettant d'articuler les pièces mobiles d'un instrument, comme les clés d'un instrument à vent. Cela permet d'ouvrir et de fermer les clés en douceur.

Clés : Mécanisme mobile sur un instrument à vent permettant de fermer ou ouvrir les trous du tube pour moduler les notes. Les clés sont souvent actionnées par des axes et des ressorts.

Colmater une fissure : Similaire au rebouchage d'une fente, cela consiste à combler une fissure dans le métal afin d'éviter toute fuite d'air ou d'altération du son.

Consommable : Terme désignant des éléments utilisés de manière régulière qui s'usent et doivent être remplacés (comme des anches, feutres, liège, ressorts, etc.).

Coulisse : Partie mobile d'un instrument à vent permettant de modifier la hauteur du son, notamment sur les trombones. Elle peut aussi désigner les tubes coulissants de certaines trompettes et cors.

Cuivre : Métal utilisé dans la fabrication des instruments à vent en cuivre. C'est un matériau résistant, souvent associé à une finition dorée ou rougeâtre.

Débosselage : Technique de réparation consistant à redresser et à remettre en forme des parties enfoncées ou cabossées d'un instrument à vent (tubes, pavillon, etc.). Cela peut nécessiter l'utilisation de tiges, de marteaux spécifiques ou d'outils de traction.

Devis : Estimation préalable du coût des réparations ou des travaux à réaliser sur un instrument, indiquant le prix des pièces, de la main-d'œuvre, le temps nécessaire et les mentions légales.

Diagnostic : Evaluation d'un problème sur un instrument de musique pour identifier sa cause. Cela peut inclure des problèmes mécaniques, sonores ou d'étanchéité.

Embouchure : Zone où l'instrument à vent est placé contre les lèvres de l'instrumentiste. Pour certains instruments comme les cuivres, l'embouchure peut être un embout amovible en métal.

EPI (Equipements de Protection Individuelle) : Accessoires utilisés par les techniciens pour se protéger lors des réparations d'instruments, comme des gants, des lunettes, ou des masques de protection.

Estimation : Evaluation approximative du coût des réparations ou des services liés à un instrument, souvent utilisée pour informer le client avant de commencer les travaux.

Forger : Technique de transformation du métal en le chauffant et en le martelant pour lui donner une forme précise, utilisée pour fabriquer certaines parties d'instruments de musique, comme les embouts des cuivres.

Instrument à vent :

- **les bois** : Instruments à vent fabriqués à partir de bois, tels que la clarinette, le saxophone, ou le hautbois, qui utilisent une anche pour produire des sons.
- **les cuivres** : Instruments à vent fabriqués à partir de cuivre, comme la trompette, le trombone, ou le tuba, qui produisent des sons grâce à la vibration des lèvres dans l'embouchure.

Jeu axial : Mouvement d'une pièce autour de son axe, généralement pour ajuster la position ou la fonction d'un mécanisme sur un instrument.

Jeu latéral : Mouvement latéral d'une pièce, généralement des clés ou des axes, ou vis, dans le but de les ajuster pour éviter des fuites d'air ou garantir une action fluide.

Laiton : Alliage de cuivre et de zinc de couleur dorée utilisé dans la fabrication des instruments à vent comme les trompettes, trombones, et tubas.

Maillechort : Alliage de cuivre, de nickel et de zinc, souvent utilisé pour la fabrication d'instruments de musique comme les cuivres, en raison de sa résistance à la corrosion et de son aspect argenté.

Nomenclature : Liste détaillée des pièces et composants d'un instrument, utilisée pour la fabrication ou la réparation.

Planéité : Caractéristique d'une surface parfaitement plane. Dans le domaine des instruments à vent, cela concerne surtout les cheminées et les sièges des tampons, qui doivent être parfaitement plats pour assurer une bonne étanchéité.

Polissage : Processus de nettoyage et de lissage d'une surface (généralement métallique) pour lui donner un aspect brillant et uniforme, souvent utilisé pour améliorer l'esthétique ou la fonction de l'instrument.

Potence : Élément de structure permettant de fixer ou de supporter une pièce d'un instrument à vent, comme les entretoises reliant différentes parties du tube.

Reboucher une fente : Action de réparer une ouverture ou une fissure dans le métal d'un instrument en utilisant de la brasure ou un autre procédé de comblement.

Recuit : Processus de chauffage d'un métal pour le ramollir afin de faciliter le travail du métal ou pour lui rendre une certaine malléabilité.

Retamponnée : Action de remettre un tampon (souvent en feutre ou en cuir) dans un instrument à vent, comme une clarinette ou un saxophone, pour assurer une bonne étanchéité entre les clés et le corps de l'instrument.

Revenu : Traitement thermique appliqué après la trempe pour réduire la fragilité d'un métal en le chauffant à une température plus basse puis en le laissant refroidir lentement.

Surfacer les cheminées : Opération qui consiste à aplanir ou ajuster la surface des cheminées des trous de tonalité d'un instrument (comme une clarinette ou un saxophone) pour garantir une bonne étanchéité avec les tampons.

Tampon : Élément en cuir, feutre ou autre matériau qui assure l'étanchéité des trous sur certains instruments à vent (clarinette, saxophone...). Il doit être bien ajusté pour garantir une bonne réponse sonore.

Tarif : Liste des prix pour les services de réparation ou d'entretien des instruments de musique. Il peut être horaire ou forfaitaire.

Tessiture : Plage de hauteurs ou de notes qu'un instrument peut produire. Cela peut aussi désigner la capacité vocale d'un chanteur.

Trempe : Processus de traitement thermique qui consiste à chauffer un métal puis à le refroidir rapidement dans de l'eau ou de l'huile pour le rendre plus dur.

ANNEXE IV

RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION

Certificat d'aptitude professionnelle « Facture d'instruments à vent »

IV a – UNITÉS CONSTITUTIVES DU DIPLÔME

BLOCS		COMPÉTENCES	UNITÉS
BLOC 1 Accueillir, conseiller et communiquer en espace de vente		1- Accueillir, renseigner et conseiller le client	UP1
		2- Participer à l'organisation de l'espace de vente	
		3- Contribuer à la communication interne et externe	
BLOC 2 Etudier et préparer l'intervention		4- Identifier les caractéristiques de l'instrument à vent	UP2
		5- Etablir le devis d'un entretien ou d'une réparation	
		6- Planifier et organiser une intervention	
BLOC 3 Réaliser la réparation et l'entretien d'instruments à vent		7- Organiser son poste de travail	UP3
		8- Lire et utiliser un plan	
		9- Démonter un instrument à vent et faire un diagnostic approfondi	
		10- Réaliser les outils et les pièces de liaison	
		11- Débrosser et assurer le bouchage de l'instrument	
		12- Régler l'instrument	

Références réglementaires des unités transversales

UNITÉ UG 1

Français et histoire-géographie – enseignement moral et civique

Les programmes sur lesquels reposent l'unité sont définis par :

Arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de français des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (*BO* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'histoire-géographie des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (*BO* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Arrêté du 29 mai 2024 modifié fixant le programme d'enseignement moral et civique du cours préparatoire à la classe terminale des voies générale, technologique et professionnelle et des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (*BO* n° 24 du 13 juin 2024).

UNITÉ UG 2

Mathématiques et physique-chimie

Les programmes sur lesquels reposent l'unité sont définis par :

Arrêté du 3 avril 2019 fixant Le programme d'enseignement de mathématiques des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (*BO* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Arrêté du 3 avril 2019 fixant Le programme d'enseignement de physique-chimie des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (*BO* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

En application des dispositions de l'arrêté du 23 novembre 2023 fixant les groupements de mathématiques pour les spécialités de certificat d'aptitude professionnelle, la spécialité « Facture d'instruments à vent » est rattachée au groupement 1.

UNITÉ UG 3

Education physique et sportive

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par :

Arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'éducation physique et sportive des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et des classes préparant au baccalauréat professionnel (*BO* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉ UG 4

Prévention-santé-environnement

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par :

Arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de prévention-santé-environnement des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (*BO* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉ UG 5

Langue vivante étrangère

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par :

Arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de langues vivantes des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle professionnel et des classes préparant au baccalauréat professionnel (*BO* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Unités facultatives

UF – Arts appliqués et cultures artistiques

Le programme sur lequel repose l'unité facultative d'arts appliqués et cultures artistiques est défini par :

Arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'arts appliqués et cultures artistiques des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (*BO* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UF – Mobilité

Les compétences constitutives de l'unité facultative de mobilité sont définies par :

Arrêté du 30 août 2019 portant création d'une unité facultative de « mobilité » et de l'attestation MobilitéPro dans le diplôme du certificat d'aptitude professionnelle (*BO* n° 35 du 26 septembre 2019).

IV b – RÈGLEMENT D'EXAMEN

Certificat d'aptitude professionnelle spécialité « Facture d'instruments à vent »

Certificat d'aptitude professionnelle Spécialité Facture d'instruments à vent			Origine des candidats			
			- élèves dans un établissement public ou privé sous contrat ; - apprentis dans un CFA porté par un EPLE, GRETA ou GIP-FCIP assurant toute la formation ; - apprentis dans un CFA habilité au CCF ; - stagiaires de la formation professionnelle continue dans un établissement public.		- élèves dans un établissement privé hors contrat ; - apprentis dans un CFA non habilité au CCF ; - stagiaires de la formation professionnelle continue en établissement privé ; - candidats de l'enseignement à distance ; - candidats majeurs justifiant d'une expérience professionnelle ou de périodes de formation en milieu professionnel, dans le secteur concerné, et dans les trois ans précédant l'examen, d'une durée minimale de 14 semaines.	
Epreuves	Unités	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée
Unités professionnelles						
EP1 – Accueil, conseil et communication en espace de vente Partie A : accueil et conseil Partie B : activités en milieu professionnel	UP1	4	CCF		Ponctuel Pratique et oral	40 mn
EP2 – Etude et préparation de l'intervention Partie A : préparation d'une intervention Partie B : culture musicale et organologie	UP2	3	CCF		Ponctuel écrit	3 heures
EP3 – Réparation et entretien d'instruments à vent	UP3	9 (1)	CCF		Ponctuel Pratique	12 heures
Unités générales						
EG1 – Français et histoire-géographie -enseignement moral et civique	UG1	3	CCF		Ponctuel écrit et oral	2 h 25 (2)
EG2 – Mathématiques et physique- chimie	UG2	2	CCF		Ponctuel écrit	1 h 30 (3)
EG3 – Education physique et sportive	UG3	1	CCF		Ponctuel	
EG4 – Prévention-santé-environnement	UG4	1	CCF		Ponctuel écrit	1 heure
EG5 – Langue vivante étrangère	UG5	1	CCF		Ponctuel écrit et oral	1 h 06 (4)
Epreuves Facultatives (5)						
EF – Arts appliqués et cultures artistiques	UF		Ponctuel écrit	1 h 30	Ponctuel écrit	1 h 30
EF – Mobilité	UF		(6)	(6)		

(1) 1 point de coefficient est attribué à l'évaluation du chef-d'œuvre, uniquement pour les scolaires et les apprentis. L'évaluation s'effectue conformément à l'arrêté du 28 novembre 2019 définissant les modalités d'évaluation du chef-d'œuvre prévue à l'examen du CAP par l'article D337-3-1 du Code de l'éducation.

(2) Français : écrit d'une durée de 2 heures et oral d'une durée de 10 minutes. Histoire-géographie-enseignement moral et civique : oral de 15 minutes dont 5 de préparation.

(3) Mathématiques : écrit d'une durée de 45 minutes. Physique-chimie : écrit d'une durée de 45 minutes.

(4) Ecrit d'une durée d'une heure et oral de 6 minutes.

(5) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités proposées. Les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

(6) Les modalités d'évaluation de l'épreuve facultative de mobilité sont définies dans l'arrêté du 30 août 2019 portant création d'une unité facultative de mobilité et de l'attestation Mobilité Pro dans le diplôme du certificat d'aptitude professionnelle.

IV c – DÉFINITION DES ÉPREUVES

Certificat d'aptitude professionnelle spécialité « Facture d'instruments à vent »

Toutes les épreuves comportent des sujets nationaux.

EP1 – ACCUEIL, CONSEIL ET COMMUNICATION EN ESPACE DE VENTE**Coefficient : 4 – Notée sur 80 points.**

L'évaluation porte sur l'ensemble des éléments constitutifs de chaque compétence et s'appuie sur les critères de performance attachés aux compétences du BLOC 1 – Accueillir, conseiller et communiquer en espace de vente (annexe III).

En l'absence de réalisation de l'intégralité des PFMP, la mention non valide sera portée sur l'épreuve Accueil, conseil et communication en espace de vente. Par conséquent, la note obtenue à cette épreuve est invalidée et le diplôme ne peut être délivré au candidat.

CONTENU

Cette épreuve est constituée de 2 parties distinctes :

- **partie A : accueil et conseil ;**
- **partie B : activités en milieu professionnel, relation client.**

PARTIE A – ACCUEIL ET CONSEIL <i>Notée sur 40 points</i>	Pratique orale	20 mn
--	----------------	-------

Le candidat est évalué sur sa capacité à accueillir, renseigner et conseiller le client sur :

- un dysfonctionnement d'un instrument à vent apporté par le client, sans démontage de l'instrument ;
- une intervention à réaliser sur un instrument à vent apportée par le client ;
- sur l'acquisition d'un instrument à vent ou d'accessoires pour instrument à vent ;
- une estimation de coût.

MODES D'ÉVALUATION

Selon le statut du candidat, l'évaluation s'effectue soit en contrôle en cours de formation (CCF), soit par épreuve ponctuelle.

Les compétences évaluées et le degré d'exigence sont identiques quel que soit le mode d'évaluation.

Evaluation par Contrôle en Cours de Formation :

L'évaluation s'appuie sur plusieurs activités permettant d'établir un suivi et un bilan des compétences visées par la partie d'épreuve. Les activités sont menées en centre de formation et en entreprise.

Le suivi de la maîtrise des compétences est établi par l'équipe pédagogique du domaine professionnel. Il comporte des bilans intermédiaires et un bilan final.

L'équipe pédagogique du domaine professionnel est composée de tous les enseignants en charge des enseignements visant les compétences et savoirs associés du référentiel de certification.

Au cours du dernier trimestre de la formation, une commission d'évaluation est réunie sous l'autorité du chef de centre. Elle est composée de l'équipe pédagogique du domaine professionnel et arrête le niveau de maîtrise des compétences du candidat.

A l'issue de la commission, l'équipe pédagogique du domaine professionnel de l'établissement de formation constitue, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- le suivi de maîtrise des compétences ;
- les bilans intermédiaires et le bilan final ;
- la proposition de note.

Ce dossier peut être mis à la disposition du jury à sa demande.

Evaluation par épreuve ponctuelle :

Cette partie d'épreuve, indépendante des autres parties d'épreuve, se déroule en centre d'examen dans une salle aménagée en espace de vente ou en atelier en présence d'un client.

La commission d'évaluation est constituée de deux enseignants du domaine professionnel et d'un professionnel de la spécialité. En l'absence du professionnel, la commission pourra valablement statuer.

PARTIE B ACTIVITÉS EN MILIEU PROFESSIONNEL, RELATION CLIENT <i>Notée sur 40 points</i>	Orale	20 mn
--	-------	-------

Cette partie d'épreuve prend en compte la formation en milieu professionnel ou les activités professionnelles réalisées en entreprise.

MODES D'ÉVALUATION

Selon le statut du candidat, l'évaluation s'effectue soit en contrôle en cours de formation (CCF), soit par épreuve ponctuelle.

Les compétences évaluées et le degré d'exigence sont identiques quel que soit le mode d'évaluation.

Evaluation par Contrôle en Cours de Formation :

L'évaluation s'appuie sur plusieurs activités permettant d'établir un suivi et un bilan des compétences visées par la partie d'épreuve. Les activités sont menées en entreprise.

Le suivi de la maîtrise des compétences est établi par l'équipe pédagogique du domaine professionnel. Il comporte des bilans intermédiaires et un bilan final.

L'équipe pédagogique du domaine professionnel est composée de tous les enseignants en charge des enseignements visant les compétences et savoirs associés du référentiel de certification.

Au cours du dernier trimestre de la formation, une commission d'évaluation est réunie sous l'autorité du chef de centre. Elle est composée de l'équipe pédagogique du domaine professionnel et arrête le niveau de maîtrise des compétences du candidat.

A l'issue de la commission, l'équipe pédagogique du domaine professionnel de l'établissement de formation constitue, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- le suivi de maîtrise des compétences ;
- les bilans intermédiaires et le bilan final ;
- la proposition de note.

Ce dossier peut être mis à la disposition du jury à sa demande.

Evaluation par épreuve ponctuelle – dossier et présentation orale – durée : 20 minutes :

Cette partie d'épreuve se déroule dans le centre d'examen.

A travers un dossier de synthèse et une présentation orale, le candidat expose son expérience en milieu professionnel en précisant des activités qu'il y a menées.

Le dossier de synthèse est noté sur 16 points et sa présentation orale sur 24 points.

Le dossier imprimé doit être remis au centre d'examen selon un calendrier fixé par le service des examens.

LE DOSSIER DE SYNTHÈSE – 16 points

Le candidat réalise un dossier de synthèse qui ne dépasse pas 12 pages (format A4) et comporte deux parties :

- une description concise de l'entreprise et de son environnement ;
- une description détaillée d'activités professionnelles sélectionnées parmi celles menées en entreprise.

En l'absence de dossier, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée à cette partie d'épreuve. Si le dossier est incomplet, le candidat est interrogé et une note lui est attribuée.

LA PRÉSENTATION ORALE DU DOSSIER – 24 points

L'exposé, au cours duquel le candidat ne sera pas interrompu, est d'une durée de 10 minutes. A l'issue de l'exposé, au cours d'un entretien de 10 mn, le jury questionne le candidat sur :

- l'organisation et le fonctionnement de l'entreprise ;
- l'organisation du travail, les solutions et moyens de mise en œuvre retenus et leurs justifications.

La commission d'évaluation est constituée de deux enseignants du domaine professionnel et d'un professionnel de la spécialité. En l'absence du professionnel, la commission pourra valablement statuer.

EP2 – ÉTUDE ET PRÉPARATION DE L'INTERVENTION

Coefficient : 3 – Notée sur 60 points.

L'évaluation porte sur l'ensemble des éléments constitutifs de chaque compétence et s'appuie sur les critères de performance attachés aux compétences du BLOC 2 – Etudier et préparer l'intervention – du référentiel de compétences (annexe III).

CONTENU

Cette épreuve est constituée de 2 parties distinctes :

- **partie A : Préparation d'une intervention ;**
- **partie B : Culture musicale et organologie.**

PARTIE A – PRÉPARATION D'UNE INTERVENTION
Notée sur 20 points

Ecrite

1 h 30

Cette première partie comporte deux situations.

Première situation :

A partir d'informations sur une intervention à effectuer sur un instrument à vent et d'une documentation sur les équipements et les méthodes de l'entreprise, le candidat définit les différentes phases de l'intervention en précisant les modalités de mise en œuvre et la chronologie.

Deuxième situation :

Le candidat est amené à établir un devis à partir d'une liste détaillée d'opérations et de réparations sur un instrument à vent dans un contexte d'entreprise appliquant une démarche éco-responsable.

Le candidat dispose de catalogues de fournisseurs permettant de choisir les produits adaptés au contexte ainsi que des règles tarifaires de l'entreprise.

MODES D'ÉVALUATION

Selon le statut du candidat, l'évaluation s'effectue soit en contrôle en cours de formation (CCF), soit par épreuve ponctuelle.

Les activités, les documents ressources, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation.

Evaluation par Contrôle en Cours de Formation :

L'évaluation s'appuie sur plusieurs activités permettant d'établir un suivi et un bilan des compétences visées par la partie d'épreuve. Les activités sont menées en centre de formation et en entreprise.

Le suivi de la maîtrise des compétences est établi par l'équipe pédagogique du domaine professionnel. Il comporte des bilans intermédiaires et un bilan final.

L'équipe pédagogique du domaine professionnel est composée de tous les enseignants en charge des enseignements visant les compétences et savoirs associés du référentiel de certification.

Au cours du dernier trimestre de la formation, une commission d'évaluation est réunie sous l'autorité du chef de centre. Elle est composée de l'équipe pédagogique du domaine professionnel et arrête le niveau de maîtrise des compétences du candidat.

A l'issue de la commission, l'équipe pédagogique du domaine professionnel de l'établissement de formation constitue, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- le suivi de maîtrise des compétences ;
- les bilans intermédiaires et le bilan final ;
- la proposition de note.

Ce dossier peut être mis à la disposition du jury à sa demande.

Evaluation par épreuve ponctuelle, écrite. Durée : 1 h 30.

Cette partie d'épreuve, indépendante des autres parties d'épreuve, se déroule en salle équipée de postes informatiques permettant l'accès aux catalogues numériques de fournisseurs prévus par le sujet. Les postes ne sont pas connectés à internet.

La commission d'évaluation est constituée de deux enseignants du domaine professionnel et d'un professionnel de la spécialité. En l'absence du professionnel, la commission pourra valablement statuer.

PARTIE B – CULTURE MUSICALE ET ORGANOLOGIE <i>Notée sur 40 points</i>	Ecrite	1 h 30
---	--------	--------

A partir d'une documentation écrite, iconographique et d'extraits musicaux correspondant aux périodes historiques et aux courants musicaux définis dans les savoirs-associés, le candidat est amené à répondre, par écrit et par notation musicale, à un ensemble de question.

MODES D'ÉVALUATION

Selon le statut du candidat, l'évaluation s'effectue soit en contrôle en cours de formation (CCF), soit par épreuve ponctuelle.

Les activités, les documents ressources, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation.

Evaluation par Contrôle en Cours de Formation :

L'évaluation s'appuie sur plusieurs activités permettant d'établir un suivi et un bilan des compétences visées par la partie d'épreuve. Les activités sont menées en centre de formation et en entreprise.

Le suivi de la maîtrise des compétences est établi par l'équipe pédagogique du domaine professionnel. Il comporte des bilans intermédiaires et un bilan final.

L'équipe pédagogique du domaine professionnel est composée de tous les enseignants en charge des enseignements visant les compétences et savoirs associés du référentiel de certification.

Au cours du dernier trimestre de la formation, une commission d'évaluation est réunie sous l'autorité du chef de centre. Elle est composée de l'équipe pédagogique du domaine professionnel et arrête le niveau de maîtrise des compétences du candidat.

A l'issue de la commission, l'équipe pédagogique du domaine professionnel de l'établissement de formation constitue, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- le suivi de maîtrise des compétences ;
- les bilans intermédiaires et le bilan final ;
- la proposition de note.

Ce dossier peut être mis à la disposition du jury à sa demande.

Évaluation par épreuve ponctuelle, écrite. Durée : 1 h 30.

Cette partie d'épreuve, indépendante des autres parties d'épreuve, se déroule en salle équipée d'un système de diffusion audio permettant une écoute collective d'extraits musicaux.

La commission d'évaluation est constituée de deux enseignants du domaine professionnel et d'un professionnel de la spécialité. En l'absence du professionnel, la commission pourra valablement statuer.

EP3 – RÉALISATION EN FACTURE D'INSTRUMENTS À VENT

Coefficient 9 (1) – Notée sur 160 points (+ 20 points pour l'évaluation du chef-d'œuvre).

L'évaluation porte sur l'ensemble des éléments constitutifs de chaque compétence et s'appuie sur les critères de performance attachés aux compétences du BLOC 3 – Réalisation de l'entretien et de la réparation d'un instrument à vent – du référentiel de compétences (annexe III).

CONTENU

Cette épreuve est constituée d'une seule partie :

RÉPARATION ET ENTRETIEN D'UN INSTRUMENT A VENT <i>Notée sur 160 points</i>	Pratique	12 heures
---	----------	-----------

A partir d'informations et de plans sur les opérations à réaliser, le candidat doit exécuter des réglages, des réparations, des fabrications d'outils ou de pièces avec l'outillage, les matériaux et produits mis à disposition.

MODES D'ÉVALUATION

Selon le statut du candidat, l'évaluation s'effectue soit en contrôle en cours de formation (CCF), soit par épreuve ponctuelle.

Les activités, les documents ressources, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation.

Évaluation par Contrôle en Cours de Formation :

L'évaluation s'appuie sur plusieurs activités permettant d'établir un suivi et un bilan des compétences visées par la partie d'épreuve. Les activités sont menées en centre de formation et en entreprise.

Le suivi de la maîtrise des compétences est établi par l'équipe pédagogique du domaine professionnel. Il comporte des bilans intermédiaires et un bilan final.

L'équipe pédagogique du domaine professionnel est composée de tous les enseignants en charge des enseignements visant les compétences et savoirs associés du référentiel de certification.

Au cours du dernier trimestre de la formation, une commission d'évaluation est réunie sous l'autorité du chef de centre. Elle est composée de l'équipe pédagogique du domaine professionnel et arrête le niveau de maîtrise des compétences du candidat.

A l'issue de la commission, l'équipe pédagogique du domaine professionnel de l'établissement de formation constitue, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- le suivi de maîtrise des compétences ;
- les bilans intermédiaires et le bilan final ;
- la proposition de note.

Ce dossier peut être mis à la disposition du jury à sa demande.

Évaluation par épreuve ponctuelle :

Cette épreuve se déroule en atelier. Chaque candidat doit se présenter à l'épreuve muni de son outillage (caisse à outils comprenant les éléments renseignés dans la *Liste des outils nécessaires à l'examen*).

La commission d'évaluation est constituée de deux enseignants du domaine professionnel et d'un professionnel de la spécialité. En l'absence du professionnel, la commission pourra valablement statuer.

ANNEXE V

PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Certificat d'aptitude professionnelle spécialité « Facture d'instruments à vent »

La période de formation en milieu professionnel se déroule dans une ou plusieurs entreprises définies par le référentiel des activités professionnelles accueillant des professionnels qualifiés.

Ces entreprises d'accueil répondent aux exigences de la formation de tout candidat aux épreuves du certificat d'aptitude professionnelle Facture d'instruments à vent.

Le tuteur ou le maître d'apprentissage contribue à la formation en parfaite collaboration avec l'équipe pédagogique du centre de formation. Il veille à assurer la complémentarité des savoirs et des savoir-faire entre l'organisme de formation et l'entreprise d'accueil.

1. Dispositions générales**Objectifs de formation en milieu professionnel**

La formation en milieu professionnel est une phase déterminante menant au diplôme. L'élève, l'apprenti ou le stagiaire de la formation continue doit participer aux activités de l'entreprise et réaliser des tâches sous la responsabilité du tuteur ou du maître d'apprentissage.

L'élève, pendant la période de formation en milieu professionnel (PFMP), l'apprenti ou le stagiaire de formation continue :

- conforte et met en œuvre ses compétences en les adaptant au contexte professionnel ;
- développe de nouvelles compétences.

La formation en milieu professionnel a pour objectifs de :

- analyser des situations professionnelles et s'adapter aux diverses demandes ;
- découvrir une entreprise dans son fonctionnement avec la diversité de ses activités ;
- être sensibilisé à la culture d'entreprise ;
- s'insérer dans une équipe professionnelle ;
- mettre en œuvre des techniques ;
- mobiliser les connaissances associées dans l'exercice de ses activités ;
- conduire une veille documentaire professionnelle.

2. Organisation dans les différentes voies**2.1. Voie scolaire***Répartition des périodes et structures d'accueil :*

La durée des périodes de formation en milieu professionnel est de 12 semaines.

Les PFMP sont réparties sous la responsabilité du chef d'établissement sur les deux années du cycle de formation, dans le respect des dispositions de l'arrêté du 21 novembre 2018 modifié relatif à l'organisation et aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au certificat d'aptitude professionnelle et de son annexe.

Les lieux d'accueil des PFMP doivent permettre au cours de la formation le développement des compétences du référentiel.

Accompagnement et suivi pédagogiques :

La recherche et le choix des entreprises d'accueil relèvent de la responsabilité de l'ensemble de l'équipe pédagogique de l'établissement de formation comme le précise la circulaire no 2016-053 du 29 mars 2016 (BOEN du 31 mars 2016). L'intérêt que porteront les professeurs à l'entreprise et au rôle du tuteur permettra d'assurer la continuité de la formation. Le professeur négociera avec le tuteur les tâches qui seront confiées à l'élève durant son immersion et qui devront correspondre aux compétences à développer en entreprise.

Chaque période fait l'objet d'un bilan individuel établi conjointement par le tuteur, l'équipe pédagogique et l'élève. Ce bilan indique l'inventaire, l'évaluation des tâches et activités confiées ainsi que les performances réalisées pour chacune des compétences prévues.

Cadre juridique :

L'organisation de la période de formation doit faire l'objet obligatoirement d'une convention entre le chef de l'entreprise accueillant les élèves et le chef de l'établissement scolaire, conformément à la convention type relative à la formation en milieu professionnel des élèves de lycée professionnel définie en annexe de la circulaire précitée. L'annexe pédagogique précise les tâches qui seront confiées à l'élève. Le cadre réglementaire des stages et périodes de formation en milieu professionnel est fixé dans le code de l'éducation (articles D. 124-1 à R. 124-13).

Pendant les périodes de formation en milieu professionnel, l'élève a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant référent. Une attestation de

PFMP est délivrée par l'organisme d'accueil à tout élève. Cette attestation mentionne la durée effective totale de la période.

2.2. Voie de l'apprentissage

La formation fait l'objet d'un contrat conclu entre l'apprenti et son employeur conformément aux dispositions en vigueur du code du travail. L'entreprise doit appartenir à un des secteurs d'activités du référentiel d'activités professionnelles.

Afin d'assurer la cohérence de la formation, l'équipe pédagogique du centre de formation d'apprentis doit veiller à informer le maître d'apprentissage des objectifs de la formation en milieu professionnel, des compétences à acquérir ou à mettre en œuvre dans le contexte professionnel et des modalités de la certification.

Il est important que les diverses activités de la formation soient réalisées par l'apprenti en entreprise.

En cas de situation d'entreprise n'offrant pas tous les aspects de la formation, l'article R. 6223-10 du code du travail sera mis en application.

2.3. Voie de la formation professionnelle continue

La formation se déroule en milieu professionnel et en centre de formation continue. Ces deux lieux assurent conjointement l'acquisition des compétences figurant dans le référentiel du diplôme.

Lors de son inscription à l'examen, le candidat est tenu de présenter soit un certificat attestant qu'il a suivi la formation de 12 semaines en entreprise, requise pour se présenter à l'examen soit un ou plusieurs certificats de travail attestant que l'intéressé a participé à des activités visées par le diplôme en qualité de salarié à temps plein, pendant six mois au cours de l'année précédant l'examen, ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l'examen.

A l'issue de chaque période de formation, l'attestation de présence doit être renseignée et signée par le tuteur ou, le cas échéant, l'employeur. Elle précise la période, la structure et le nombre de semaines effectuées.

3. Candidat en formation à distance

Les candidats relèvent, selon leur statut (scolaire, apprenti, stagiaire de la formation professionnelle continue), de l'un des cas précédents.

4. Candidat positionné

La décision de positionnement est prise par le recteur après avis de l'équipe pédagogique. Pour le candidat ayant bénéficié d'une décision de positionnement en application de l'article D. 337-4 du code de l'éducation, la durée de la formation en milieu professionnel ne peut être inférieure à :

- cinq semaines pour les candidats préparant l'examen du CAP par la voie scolaire ;
- six semaines pour les candidats de la formation professionnelle continue

Les entreprises retenues pour les immersions en milieu professionnel doivent permettre au candidat de découvrir les secteurs d'activité ciblés par le référentiel, en adéquation avec le positionnement établi.

5. Candidat majeur sans formation à la présente spécialité de CAP

Le candidat majeur au 31 décembre de l'année de l'examen au CAP doit justifier d'une expérience professionnelle ou de périodes de formation en milieu professionnel, dans le secteur concerné, et dans les trois ans précédant l'examen, d'une durée minimale de 14 semaines.